

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée générale annuelle de la Corporation « **LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL** », tenue le 20 août 2015 à 13 h 00.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Sont présents : MM. Marcel Alexander
 Daniel Hébert
 Michel Demers
 Mme Aline Dib

Étant tous membres de la Corporation.

Était absent : M. Jean Roy
 M. Raymond Talbot

Assistent également à l'assemblée :

Me Eve-Marie Le Fort, gestionnaire de contrat, projet Place Bell, Ville de Laval

M. Jean-Marc Venne, directeur de projet Place Bell, Ville de Laval

Le président de l'assemblée déclare l'assemblée ouverte à 13 h 34.

1.1 Président et secrétaire de l'assemblée

Du consentement unanime des membres présents, monsieur Marcel Alexander agit comme président de l'assemblée et Me Eve-Marie Le Fort agit comme secrétaire de l'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

À la demande du président de l'assemblée, le point VARIA est supprimé de l'ordre du jour. L'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1.1 Président et secrétaire de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2.0 DÉCISIONS

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale du 3 février 2014.
- 2.2 Acceptation du rapport des vérificateurs indépendants, Raymond Chabot Grant Thornton.
- 2.3 Approbation des états financiers annuels de la corporation pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2014 préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.
- 2.4 Ratification des actes et gestes posés par le conseil d'administration et par les dirigeants depuis la dernière assemblée générale annuelle.
- 2.5 Nomination des vérificateurs externes de la corporation.
- 2.6 Élection des membres du conseil d'administration de la corporation.

3.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution

AGM-2015-08-20/001

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, **RÉSOLU** :

D'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que modifié en supprimant le point varia.

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

2.0 DÉCISIONS

2.1 Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale du 3 février 2014

Les membres de l'assemblée ayant reçu préalablement le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 février 2014, la secrétaire est dispensée d'en faire lecture.

Résolution

AGM-2015-08-20/002

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, **RÉSOLU** :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 février 2014, tel que rédigé.

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

2.2 Acceptation du rapport des vérificateurs indépendants, Raymond Chabot Grant Thornton

Les membres prennent connaissance du rapport des vérificateurs qu'ils ont reçu préalablement et s'en déclarent satisfaits.

Résolution

AGM-2015-08-20/003

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, **RÉSOLU** :

D'accepter le rapport des vérificateurs indépendant, Raymond Chabot Grant Thornton.

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

2.3 Approbation des états financiers annuels de la corporation pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2014 préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton

Les membres prennent connaissance des états financiers pour l'exercice financier 2014.

Résolution
AGM-2015-08-20/004

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, RÉSOLU :

D'approuver les états financiers annuels de la corporation pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2014 préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

2.4 Ratification des actes et gestes posés par le conseil d'administration et par les dirigeants depuis la dernière assemblée générale annuelle.

Les membres déclarent être d'accord avec et acceptent la ratification de tous les actes et gestes posés durant l'année.

Résolution
AGM-2015-08-20/005

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, RÉSOLU :

De ratifier les actes et gestes posés par le conseil d'administration et par les dirigeants depuis la dernière assemblée générale annuelle.

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents

2.5 Nomination des vérificateurs externes de la corporation.

Les membres prennent connaissance de l'offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton à l'égard de travaux d'audit de la Cité de la culture et du sport de Laval et constatent qu'il s'agit de la firme qui a effectué les travaux d'audit de l'année précédente et ce, à un prix similaire.

Résolution
AGM-2015-08-20/006

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, RÉSOLU :

D'approuver la nomination de Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateur externe de la corporation.

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

2.6 Élection des membres du conseil d'administration de la corporation.

Le président rappelle aux membres qu'il y a lieu de nommer les membres du conseil d'administration annuellement et conformément aux règlements de la Corporation.

Résolution
AGM-2015-08-20/007

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, **RÉSOLU :**

Que les membres suivants soient élus administrateurs de la Corporation :

- **M. Marcel Alexander pour la Corporation de la salle André-Mathieu**
- **M. Raymond Talbot pour la Corporation de la salle André-Mathieu**
- **M. Michel Demers pour la Corporation du Complexe Sports de Glace Laval inc.**
- **M. Daniel Hébert pour Ville de Laval**
- **Mme Aline Dib pour Ville de Laval**

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

3.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

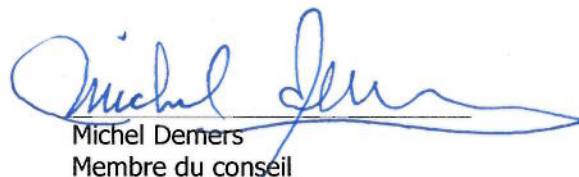
Résolution
AGM-2015-08-20/008

Il est alors unanimement **RÉSOLU :**

Que l'assemblée soit levée à 13h45.



Marcel Alexander
Président de l'assemblée



Michel Demers
Membre du conseil